APPEL DE COMMUNICATION

Ordre professionnel des **criminologues** du Québec

3e Congrès de l'OPCQ

22 & 23 octobre 2026
Sheraton Centre de congrès de Saint-Hyacinthe

La criminologie à l'ère des vulnérabilités sociales

S'adapter, innover, collaborer

Afin de nous aider à mettre de l'avant les différentes facettes de ce thème, nous vous sollicitons aujourd'hui pour vous offrir l'opportunité d'y présenter un atelier de 90 minutes.

Le thème du colloque devrait interpeller les criminologues et les professionnels de tout horizon dans cette époque de transformation de la criminalité. Que le travail s'effectue auprès de personnes contrevenantes adultes ou mineures ou bien auprès des personnes victimes, il est nécessaire de prendre le temps de s'outiller pour adapter et innover dans nos pratiques criminologiques.

Quels sont la place et l'apport du criminologue au sein des différentes institutions et organismes ? Quel est son rôle dans un contexte de collaboration interprofessionnelle ?

Les vulnérabilités sociales sont malheureusement nombreuses et les ateliers peuvent aborder des domaines et des clientèles variées.

Ordre professionnel des **criminologues** du Québec

Thématiques suggérées

- Pratiques en santé mentale et psychiatrie légale
- Approches auprès des jeunes en difficulté
- Approches spécifiques aux communautés autochtones
- Justice réparatrice et pratiques communautaires
- Cybercriminalité
- Violence conjugale ou sexuelle
- Comorbidité, dépendances, itinérance
- Innovations : IA, outils d'évaluation, modèles d'intervention
- Partenariats intersectoriels et interdisciplinaires

Formes acceptées

- Présentation de résultats de recherche
- Partage de pratiques novatrices ou de projets de terrain
- Présentation de ressources, programmes ou organismes
- Témoignages ou panels interactifs

Modalités

- Format : atelier de 90 minutes
- Soumettre le formulaire de proposition à gmorel@ordrecrim.ca
- Les présentateurs·trices retenu·e·s devront acquitter les frais d'inscription au congrès
- Pour les membres de l'OPCQ, une heure de présentation lors d'un congrès correspond à trois heures de formation continue.

Date limite : 30 janvier 2026